



2016-06-085-DGS

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALPI)

nomenclature: 9.1.1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2016

OBJET : PROPRIETE BELIN-GARCIA – CONVENTION RESIDENCE SOCIALE

L'an deux mille seize, le trente juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. GONZALES, Mme DESTOUESSE, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. COUTIER, Mme CAMBRONERO, M. GARANS, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme MONTAUCET, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

Sortie de M. LESPADÉ aux points n°2016-06-072-DR/FIN, n°2016-06-074-DR/FIN, n°2016-06-076-DR/FIN et n° 2016-06-078-DR/FIN

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. LAPEBIE	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme BAULON	procuration à	Mme NOGARO
Mme BIRLES	procuration à	M. COUTIER
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU
M. LECERF	procuration à	Mme SAINT-AUBIN

ABSENTS EXCUSÉS

M. AJA, Mme FAURE

ABSENTS

M. ROBLES, M. POULAERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE: Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

23 (points n°2016-06-072-DR/FIN, n°2016-06-074-DR/FIN, n°2016-06-076-DR/FIN et n°2016-06-078-DR/FIN)

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 29

28 (points n°2016-06-072-DR/FIN, n°2016-06-074-DR/FIN, n°2016-06-076-DR/FIN et n°2016-06-078-DR/FIN)



2016-06-085-DGS - PROPRIETE BELIN GARCIA: CONVENTION RÉSIDENCE SOCIALE

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALPI)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT) est soucieux de favoriser l'accès temporaire à un premier logement pour des jeunes rencontrant des difficultés d'accès à un logement de droit commun.

La Commune soutient cette démarche engagée sur son territoire. Aussi, dans le cadre du projet « foyer soleil », la Commune souhaite rénover la propriété communale « Belin-Garcia » située avenue Lénine pour y créer 3 logements (2 logements T3 et 1 T2). Dans ce cadre, un agrément PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) sera demandé aux services de l'État pour pouvoir bénéficier d'une aide au financement des travaux de rénovation.

Les logements créés seront ensuite considérés comme des résidences sociales dont la gestion sera confiée au FJT.

Dans le cadre de la procédure d'agrément PLAI, il convient dès à présent de signer la convention tripartite conclue entre l'État, le FJT et la Commune en application de l'article L 353-2 du code de la construction et de l'habitation et portant sur les résidences sociales visées aux articles L 351-2 et R 351-55 du code de la construction et de l'habitation et ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2121-29,

Vu l'article L 353-2 du code de la construction et de l'habitation et portant sur les résidences sociales visées aux articles L 351-2 et R 351-55 du code de la construction et de l'habitation et ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement.

Considérant le projet de convention,

DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention tripartite conclue entre l'État, le FJT et la Commune en application de l'article L 353-2 du code de la construction et de l'habitation et



portant sur les résidences sociales visées aux articles L 351-2 et R 351-55 du code de la construction et de l'habitation et ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement ainsi que tout document relatif à la demande d'agrément PLAI.

Vote: 28

Pour: 28

M. Perret ne prenant pas part au vote

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 1^{er} juillet 2016

Le Maire

